SAISON 2022/2023

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
CTD du 16 novembre 2022									
D620018A**04**	LAPOTERIE MARVIN	6285061100454	Excellence Masc. Region.	TALMONT HBC	Insultes envers le juge arbitre (Encule) + non réponse à la demande de rapport	1 date ferme + 1 date sursis	28/11-4/12/22	6 mois du 5/12-5/6/23 Article 20,1/A2	90 €
D620018A**15**	METROT JOACHIM-ALEXANDRE	6249001102223	U19M49	AAEEC PONTS DE CE	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude agressive caractérisée par des propos insultants et menaçants ("toi, je vais t'enculer") après un contact physique de provocation commun au mis en cause et sa "victime"	1 date sursis		4 mois du 28/11-27/3/23 Article 20,1/A2	30 €
D620018A**28**	EPIE RONAN	6244019100773	2EME DTM 44	TRIGNAC HB	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, insulte proférée envers un adversaire ("con comme ma bite")	2 dates fermes	28/11-11/12/22	6 mois du 12/12-11/6/23 Article 20,1/A2	120 €
D620018A**31**	OLLIVIER--BROUSSE MAXENCE	6244021101273	U19M-44-HONNEUR A POULE 2	PORTERIE HB	Article A3 du Règlement disicplinaire Fédéral avec attitude verbalement agressive envers adversaire et Juge Arbitre.	2 dates fermes + 2 dates sursis	2/11-11/12/22	6 mois du 12/12-11/6/23 Article 20,1/A3	180 €
D620018A**32**	WALLON ANTOINE	6244097101332	U19 M-44-PREREGIN A	ST SEBASTIEN SUD LOIRE	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude incorrecte et propos déplacés ("je m'en bats les couilles") au moment de recevoir une sanction de la part du juge arbitre.	SANS SUITE			
D620018A**33**	MOCK--GASPALOU NICOLAS	6244021101043	U19M-44-HONNEUR A POULE 2	PORTERIE HB	Article A3 du Règlement disicplinaire Fédéral avec attitude agressive envers adversaire.	1 avertisssement			30 €
D620018A**34**	EL MJD MAEL	6244098100393	U19M-44-HONNEUR A POULE 2	HB ORVAULT	Article A3 du Règlement disicplinaire Fédéral avec attitude agressive envers adversaire.	1 avertisssement			30 €
D620018A**39**	DUPOUET DORIAN	6244006102205	U19 M-44-PREREGIN B	ATLANTIQUE REZE HB	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, invective et attitude incorrecte envers le juge arbitre ("casse pas les couilles")	1 date sursis		3 mois du 28/11-28/2/23 Article 20,1/A1	30 €
D620018A**44**	ROINE ARNAUD	6249009101046	U17 MASC.REGION	ES SEGRE H.A.	Contestations répétées suite à des décisions prises par des Jeunes Arbitres Jeunes + Jet de bouteille derrière le banc	2 dates fermes + 2 dates sursis	28/11-11/12/22	6 mois du 12/12-11/6/23 Article 20,1/A2	180 €
D620018A**50**	PUBLIC	PRESIDENT	U19M-44-HONNEUR A POULE 2	PORTERIE HB	Comportement déplacé, agressif avec menaces verbales de la part des supporters du club de l'ALLIANCE PORTES DE L'ERDRE-PHB/CHAP envers le Juge Arbitre Jeune suite aux décisions prises	1 huit clos ferme	28/11-4/12/22	6 mois du 5/12-4/6/23 Article 20,1/D2	150 €
D620018A**51**	PUBLIC	PRESIDENT	2eme et 3ème DIV MASC.	FOUSSAIS PAYRE	Comportement inapproprié et propos déplacés des spectateurs de FOUSSAIS PAYRE envers le Juge Arbite	1 huit clos sursis		6 mois du 28/11-28/5/23 Article 20,1/D1	75 €
CTD du 14 décembre 2022									
D620018A**36**	GELIN MATHIEU	PRESIDENT	U16M72	SPAY HANDBALL VAL DE SARTHE	Annexe D1 - Invective et atteinte à la considération de la part du public	report instruction date ultérieure - demande complément enquête			
D620018A**40**	POSTEL JONATHAN	JOUEUR	1ère DIV D1M 72	HBC LUDOIS	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, action particulièrement brutale, dangereuse, intentionnelle et perfide ayant entrainé une lourde chute de la victime, sa tête cognant contre le sol.	2 dates fermes + 1 date sursis	2/01-15/1/23	4 mois du 16/01-14/5/23 Article 20,1-A3	150 €
D620018A**42**	GARRY TRISTAN	JOUEUR	1ère DIV D1M 72	JS ALLONNES	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, dans une situation de vengeance suite à une faute préalable, le joueur est poursuivi pour attitude agressive envers un adversaire, le joueur adverse ayant le dos tourné (poussée dans le dos suffisamment forte pour faire tomber l'adversaire sans qu'il soit concerné par le ballon ou l'action en cours)	1 date ferme + 1 date sursis	2/01-8/01/23	4 mois du 9/01-7/5/23 Article 20,1-A3	90 €
D620018A**48**	GARCIA ANTOINE	JOUEUR	COUPE DE France DEP MASC.	HERIC HB	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, invectives et gestes déplacés répétés à l'encontre d'un adversaire pendant la rencontre, ayant conduit à une réaction hostile lors du protocole de fin de rencontre	1 avertissement			30 €
D620018A**49**	PANNETIER BRYAN	JOUEUR	COUPE DE France DEP MASC.	HBC LUCONNAIS	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, action brutale, dangereuse intentionnelle et perfide (contact en retard sur un joueur en suspension ayant entrainé une mauvaise réception).	2 dates sursis		4 mois du 2/01-30/4/23 Article 20,1-A1	60 €
D620018A**52**	VIGNEAU HENRI	JOUEUR	U19M49	AAEEC PONTS DE CE	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, injures et atteinte à la considération de la personne envers des Jeunes Juges Arbitres (accusation de favoritisme, "incapable", "grosse connasse")	2 dates fermes + 1 date sursis	2/01-15/01/23	6 mois du 16/01-16/7/23 Article 20,1-A2	150 €
D620018A**54**	DUBOIS LAURENT	OFFICIEL	U12 MASC. 72	ES LA SUZE	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, contestations répétées et véhémentes envers des JAJ ; ainsi qu'invectives et attitude incorrecte vis à vis des officiels de l'équipe adverse.	2 dates fermes + 2 dates sursis	2/01-15/01/23	6 mois du 16/01-16/7/23 Article 20,1-A1	180 €
D620018A**56**	LE PRIOL XAVIER	JOUEUR	C.D.F.DEP, MASC.	PONT-CHÂTEAU HB	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude incorrecte ayant conduit à une réaction hostile lors du protocole de fin de rencontre	1 avertissement			30 €
D620018A**57**	PERONS HANS	JOUEUR	LOISIR MASC	ACSAC LE MANS	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude menaçante envers un Juge Arbitre (menaces envers le juge arbitre de lancer le ballon sur lui)	1 date sursis		6 mois du 2/01-2/7/23 Article 20.1- A3	30 €
D620018A**59**	MADI DHOULKAMAL	OFFICIEL	U12 MASC. 72	JS ALLONNES	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, contestations répétées et véhémentes envers des JAJ ; ainsi qu'invectives et attitude incorrecte vis à vis des officiels de l'équipe adverse	2 dates fermes + 2 dates sursis	2/01-15/01/23	6 mois du 16/01-16/7/23 Article 20,1-A1	180 €
D620018A**75**	FERAT AXEL	JOUEUR	U16M44	ASC LA MONTAGNE	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude agressive envers un adversaire à la suite d'une faute (le joueur s'est relevé brusquement et a poussé violemment le joueur fautif). Au surplus, le mis en cause a montré des signes d'agressivité envers le matériel (coup dans le mur de la salle)	2 dates sursis		4 mois du 2/01-30/4/23 Article 20,1/A1	60 €

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
CTD 18 janvier 2023									
D620018A36	GELIN MATHIEU	PRESIDENT	U16M72	SPAY HANDBALL VAL DE SARTHE	Annexe D1 - Invective et atteinte à la considération de la part du public	SANS SUITE			
D620018A38	MAMAH IDRISS	JOUEUR	U19M44	ASB REZE HB	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude agressive et tentative de coups envers un membre du public	1 date ferme + 2 dates sursis	30/01-5/02/23	12 mois du 6/02/23-5/02/24 Article 20,1-A3	120 €
D620018A55	PUBLIC	PRESIDENT	U19M44	HB STE LUCE/LOIRE	En vertu de l'article D1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, invectives et injures du public envers un joueur visiteur ayant entrainé par la suite une attitude agressive du joueur concerné	1 huis clos total	30/01-5/02/23	12 mois du 6/02/23-5/02/24 Article 20,1-A3	150 €
D620018A71	MARC MEWEN	JOUEUR	PRENATIONALE MASC.REG	HB STE LUCE/LOIRE	Attitude provocatrice durant tout le match et attitude agressive envers le joueur adverse en lui mettant quelques claques et insulter des supporters du club adverse.	2 dates fermes + 2 dates sursis	30/01-12/02/23	12 mois du 13/02/23-12/02/24 Article 20,1-A3	180 €
D620018A81	DROUIN NOLAN	JOUEUR	U19M85	MONTAIGU VENDEE HB	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, atteinte à la considération de la personne du juge arbitre, en sous-entendant d'une part une incompétence ("elle ne sifflera rien") et une supposée corruption ("quand on est payé par ses propres joueurs")	2 dates fermes + 2 dates sursis	30/01-12/02/23	12 mois du 13/02/23-12/02/24 Article 20,1-A3	180 €
D620018A83	MARC NOLANN	JOUEUR	COUPE REG. MASC, PDLL	HB STE LUCE/LOIRE	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, contestations répétées envers les Juges arbitres + provocations envers joueurs adversaires et le public	1 date ferme + 1 date sursis	30/01-5/02/23	6 mois du 6/02/23-6/08/23 Article 20,1-A1	90 €
D620018A85	MAINGUENAUD TONY	JOUEUR	D1M85	SABLES ETUDIANT CLUB-OLONNE HB	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, injures et atteinte à la considération de la personne du juge arbitre ("petite bite", "ferme ta gueule")	3 dates ferrmes	30/01-19/02/23	6 mois du 20/02/23-20/08/23 Article 20,1-A2	180 €
D620018A90	PARIS VALENTIN	JOUEUR	U19M53	AL ANDOUILLE	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude agressive (bousculade entre joueurs après une faute)	1 avertisement			30 €
D620018A92	LERAY YOAN	JOUEUR	PRENATIONALE MASC.REG	CARQUEFOU HB	En vertu de l'article A3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, attitude provocatrice et agressive envers adversaire + Application de l'article C1 pour nous réponse à la demande de rapport malgré un rappel effectué le 12/12/2022	1 date ferme + 2 dates sursis	30/01-5/02/23	6 mois du 6/02/23-6/08/23 Article 20,1-A3	120 €
D620018B18	BEURY MICKAEL	PUBLIC	U16M72	JS ALLONNES	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, invectives et contestations répétées envers les juges arbitres	1 date sursis		5 mois du 30/01/23-30/06/23 Article 20,1-A1	30 €
D620018B19	GUILLET VICTOR	JOUEUR	PRENATIONALE MASC.REG	CARQUEFOU HB	En vertu de l'article A5 du Règlement disciplinaire, réaction suite à faute subie en mettant 2 coups de poing (tête + ventre) à son adversaire lorsque les 2 joueurs étaient au sol.	SANS SUITE			
CTD 8 février 2023									
D620018A93	LEROUX ALEXIS	JOUEUR	COUPE DEP MASC PDLL	HBC LEO LAGRANGE SUCE/ERDRE	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A5 menace verbale envers un autre joueur de l'équipe adverse "Tu veux te battre" suite à une faute subie.	1 date ferme + 1 date sursis	27/02-5/03/23	3 mois du 6/03/23-5/06/23 Article 20,1-A3	90 €
D620018A95	VISSUZAINE LOUIS	JOUEUR	2ème DTM 44	VERTOU HB	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, invectives et propos excessifs envers le juge arbitre lors du protocole de fin de rencontre : "Putain t"es vraiment pas bon, t'es nul, tu ne sais pas arbitrer, faut vraiment que tu retournes à l'école, y'a des formations qui existent !"	2 dates fermes + 1 date sursis	27/02-12/03/23	6 mois du 13/03/23-12/09/23 Article 20,1-A2	150 €
D620018A97	HUMBERT NICOLAS	OFFICIEL	1ère DTM 44	HBAC STE PAZANNE	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, atteinte à la considération de la personne du juge arbitre ("arbitrage à chier")	1 date ferme	27/02-5/03/23	3 mois du 6/03/23-5/06/23 Article 20,1-A2	60 €
D620018A98	PINEAU AURELIEN	JOUEUR	D1M72	HBC LOUE	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, propos excessifs envers le juge arbitre ("bon à rien")	1 avertissement			30 €
D620018B04	CLUB	PRESIDENT	D2 FEM PL	CSC LE MANS	En vertu du règlement disciplinaire et de l'article E4 fraude sur FDME vis à vis de l'arbitre qui a officié sur le match et celui inscrit sur la FDME	1 avertissement			30 €
D620018B07	RABUSSIER ELIE	JOUEUR	U17MPL	ST NAZAIRE HANDBALL	En vertu du règlement disciplinaire et l'article A5 avec une tentative de coup sans toucher son adversaire.	1 date sursis		3 mois du 27/02/23-28/04/23 Article 20,1-A3	30 €
D620018B32	PLU ORWEN	JOUEUR	U19M72	HBC MULSANNE	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, coup porté à un adversaire. Demande de mesures conservatoires en attendant le résultat de l'instruction	4 dates fermes + 4 dates sursis	27/02-26/03/23	12 mois du 27/03/23-26/03/24 Article 20,1-A5	360 €
D6200185B36	LALONDE PIERRE	JOUEUR	U19M72	JCM HANDBALL	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, coup porté à un adversaire, en réponse à un premier coup subi. Demande de mesures conservatoires en attendant le résultat de l'instruction	3 dates fermes + 5 dates sursis	27/02-19/03/23	12 mois du 20/03/23-19/03/24 Article 20,1-A5	330 €
CTD 21 mars 2023									
D620018B25	FAVRAU Maxime	JOUEUR	U17M PL	POUZAUGES VHB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	1 date ferme	27/03 au 2/04/2023	6 mois du 3/04/23 au 2/10/2023 Article 20,1-A2	60 €
D620018B30	FAVRAU Maxime	JOUEUR	U17M PL	POUZAUGES VHB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, atteinte aux personnes, attitude incorrecte	1 date ferme	1/05 au 7/05/2023	6 mois du 8/05/2023 au 7/11/2023 Article 20,1-A1	60 €
D620018B47	CLUB	PRESIDENT	U11F D1B 44	ASB REZE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article D1, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	1 huis clos total	3/04 au 9/04/2023	3 mois du 10/04/2023 au 09/07/2023 Article 20,1-D1	150 €
D620018B54	MARC Nolann	JOUEUR	PNM	HB STE LUCE SUR LOIRE	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, atteinte aux personnes, tentative de coups	3 dates fermes	27/03 au 16/04/2023	12 mois du 17/04/2023 au 16/04/2024 Article 20,1-A3	150 €

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
D620018**B56**	DAMIENS Antoine	JOUEUR	PNM	HBC SAUTRON	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, atteinte aux personnes, attitude agressive	1 date ferme	27/03 au 2/04/2023	3 mois du 3/04/2023 au 2/07/2023 Article 20,1-A3	60 €
D620018**B59**	ROQUET Maelann	JOUEUR	U17M PL	SAINT NAZAIRE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, atteinte aux personnes, attitude physique menaçante	1 date sursis		3 mois du 22/03/2023 au 21/06/2023 Article 20,1 - A3	30 €
D620018**B68**	LAURENCE Baptiste	JOUEUR	U17M PL	ST SEBASTIEN SUD LOIRE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A5, atteinte aux personnes	4 dates fermes + 2 dates sursis	27/02 au 26/03/2023	12 mois du 27/03/2023 au 26/03/2024 Article 20,1 - A5	300 €
D620018**B78**	CLUB	PRESIDENT	U17M PL	POUZAUGES VHB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article D1, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	2 huis clos total	27/03 au 9/04/2023	3 mois 10/04/2023 au 9/07/2023 Article 20,1-D1	300 €

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
CTD 23 mars 2023									
D620018**B21**	LOAN RUAL	JOUEUR	Excellence Masc. Region.	SAINT NAZAIRE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	1 date sursis		3 mois du 10/04/2023 au 9/07/2023 Article 20,1-A2	30 €
D620018**B27**	VALLEE Baptiste	JOUEUR	U19 53 Masculine	HBC PAYS DE LOIRON	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2, atteinte aux personnes, atteinte à la considération, injures	1 date ferme + 1 date sursis	8/05 au 14/05/2023	6 mois du 15/05/2023 au 14/11/2023 Article 20,1 -A2	90 €
D620018**B31**	CHERUEL Martin	JOUEUR	U19 44 Masculine D1	TRIGNAC HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, atteinte aux personnes, invective	1 date sursis		3 mois du 10/04/2023 au 9/07/2023 Article 20,1 - A2	30 €
D620018**B60**	BOULORD Tanguy	OFFICIEL	U19 Masculine 49 D2	ES AUBANCE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	2 dates fermes + 2 dates sursis	8/05 au 14/05/2023	12 mois du 15/05/2023 au 14/05/2024 Article 20,1-A2	180 €
D620018**B79**	HAURET Baptiste	OFFICIEL	U19 Masculine 44 D1	VERTOU HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, atteinte aux personnes, attitude incorrecte	1 date sursis		6 mois du 03/04/2023 au 2/10/2023 Article 20,1 - A1	30 €
CTD 5 avril 2023									
D620018**B37**	FORGET Adrien	JOUEUR	DIVISION 2 Dép Masc.	ERNEENNE SPORT HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, Atteinte aux personnes, menaces verbales	2 dates fermes	1/05 au 14/05/2023	6 mois du 15/05/2023 au 14/11/2023 Article 20,1 -A3	120 €
D620018**B48**	PUPIN Hugo	JOUEUR	DIVISION 2 Dép Masc.	ERNEENNE SPORT HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, Atteinte aux personnes, menaces verbales	1 date ferme	1/05 au 7/05/2023	6 mois du 8/05/2023 au 7/11/203 Article 20,1-A2	60 €
D620018**B76**	DAVID Arnaud	OFFICIEL	U17 DEP Fem. Poule 1	HBC DURTAL	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, Atteinte aux personnes, menaces verbales	1 date ferme + 2 dates sursis	1/05 au 7/05/2023	12 mois du 8/05/2023 au 7/05/2024 Article 20,1 - A3	120 €
D620018**B80**	ROBERT Loïc	OFFICIEL	U15R Fem. Phase 2 PouleA	SABLES ETUDIANT CLUB-OLONNE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, Atteinte aux personnes - Atteinte à la considération	1 date ferme + 1 date sursis	1/05 au 7/05/2023	12 mois du 8/05/2023 au 7/05/2024 Article 20,1 - A1	90 €
D620018**B96**	CADOUX Thomas	JOUEUR	U17 Reg. M Poule B	HBC DOMPIERROIS	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A5, Atteinte aux personnes - Brutalités	1 date sursis		2 mois du 08/05/2023 au 07/07/2023 Article 20,1-A1	30 €
D620018**B98**	HUON Erwan	RESPONSABLE DE SALLE	D1 DEP 49 Masc Poule 1	ANGERS HBC	En vertu du règlement disciplinaire de l'article C2, Atteinte à l'éthique sportive - Manquement à la charge du responsable de salle	2 dates sursis		2 mois du 15/05/2023 au 14/07/2023 Article 20,1-C2	60 €
D620018**B99**	GUIHEUX Timéo	JOUEUR	U16 R Masc. Phase 2 Poule B	SAUMUR DOUE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, atteinte aux personnes, atteinte à la considération	1 date sursis		6 mois du 8/05/2023 au 7/11/2023 Article 20,1 -A2	30 €
D620018**C00**	ABBASSI Moad	JOUEUR	COUPE REGIONALE M	AAEEC PONTS DE CE	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1, atteinte aux personnes, attitude incorrecte	1 date sursis		2 mois du 8/05/2023 au 7/07/2023 Article 20,1-A1	30 €
D620018**C11**	LAIGLE Zoé	JOUEUR	U17 Dep Fem. Poule 1	HBC DURTAL	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3, Atteinte aux personnes – Menaces verbales	2 dates fermes	1/05 au 14/05/2023	12 mois du 15/05/2023 au 14/05/2024 Article 20,1-A3	120 €
D620018**C14**	CHUNIAUD Célia	OFFICIEL	U14 dep Masc. D2	CHABOSSIERE OC	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2, Atteinte aux personnes - Atteinte à la considération	1 date ferme + 1 date sursis	1/05 au 7/05/2023	6 mois du 8/05/2023 au 7/11/2023 Article 20,1 - A2	90 €
CTD 20 avril 2023									
D620018**C01**	CLUB	PRESIDENT	U19 M D2	ORVAULT HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article E1 - Atteinte à l'éthique du sport - Manquement à la charge du club pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour préserver l'intimité de l'arbitre à l'issue du match	1 huis clos sursis		9 mois du 21/04/2023 au 20/01/2024 Article 20,1 -E1	75 €
D620018**C17**	CRESPIN Gwendal	OFFICIEL	U17 F 44 D3	HBAL CLISSON	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3 - Atteinte à l'éthique du sport - Manquement à la charge du club pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour préserver l'intimité de l'arbitre à l'issue du match	2 date sursis		3 mois du 21/04/2023 au 20/07/2023 Article 20,1 - A3	60 €
D620018**C18**	DRAME Fodé	JOUEUR	U16 M Regionale	CJ BOUGUENAIS	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2 - Atteinte aux personnes. - Atteinte à la considération	1 date sursis		3 mois du 21/04/2023 au 20/07/2023 Article 20,1 -A2	30 €

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
CTD 31 mai 2023									
D620018C32	PHILIPPE Maxime	JOUEUR	COUPE +16 MASC 49	ANGERS HBC	En vertu du règlement disciplinaire de l'Article A2 - Atteinte à la considération avec circonstance atténuante. Action en réflexe, atteinte à la considération.	1 Avertissement			30 €
D620018C56	MENARD Sébastien	OFFICEL	COUPE +16 MASC 49	ES SEGRE HA	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A3 - Atteintes aux personnes, menaces verbales. Propos indigne d'un éducateur et non réponse à la convocation	1 date ferme	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1- A3	60 €
D620018B67	BORDE Jérémy	JOUEUR	CHALLENGE VENDEE MASC	TALLMONT HBC	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2 - Atteinte aux personnes et atteinte à la considération	1 date ferme + 1 date sursis	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	90 €
D620018C33	MARTINEZ Matéo	JOUEUR	U19M-44 - D4	PORTERIE HB	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2 - Atteinte aux personnes et attitude physique menaçante	2 dates fermes	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A3	120 €
D620018C31	LEROY Florian	JOUEUR	D2M 72 POULE BASSE	HBC PAYS DE SILLE	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A2 - Atteinte aux personnes et atteinte à la considération gestes obscènes	3 dates fermes	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	180 €
D620018C23	TESSE Emmanuel	OFFICIEL	U14MASCULIN 3ème DIV	HBC LOUE	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1 - Atteinte aux personnes et attitude incorrecte	1 date ferme	calendrier 23/24	3 mois après la date de suspension Article 20.1 - A1	60 €
D620018C34	VYDEELINGUM Danarayen	OFFICIEL	U14M85 1/4 DE FINALE COUPE	HBC FONTENAYSIEN	En vertu du règlement disciplinaire de l'article A1 - Atteinte aux personnes et contestations répétées et attitude incorrecte avec circonstances très aggravantes vis-à-vis des Juges Arbitres Jeunes	3 dates fermes + 2 dates sursis	calendrier 23/24	12 mois après la date de suspension Article 20.1 - A1	240 €
D620018C19	DALBON Stéphane	PRESIDENT	U10M D4	MONTBERT-AIGREFEUILLE HB		report instruction date ultérieure - demande complément enquête			
CTD du 28 juin 2023									
D620018B95	MERCADAL Thibault	JOUEUR	2ème DTM 44	HBC SAUTRON	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, coup porté à un adversaire en cherchant à se dégager d'une faute préalable.	1 date ferme	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A3	60 €
D620018C19	CLUB	PRESIDENT	U10M44	MONTBERT-AIGREFEUILLE HB	En vertu de l'article D2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, pénétration non autorisée du public sur l'aide de jeu et à la table de marque ; attitude aggressive, menace physique et verbale, geste obscène.	Dossier non instruit car la personne n'est pas concernée par ce dossier. Un nouveau dossier va être ouvert au nom de Marion GUALTIERI			
D620018C30	RICHARD Nathan	JOUEUR	5ème DTM	PONT-CHÂTEAU HB	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral : insulte envers le juge arbitre ("arbitre de merde")	1 date sursis	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	30 €
D620018C50	MOHAMMED JEDO Adam	JOUEUR	D3M85	HBC FONTENAISIEN	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, geste déplacé : bras d'honneur en signe de protestation	1 date ferme	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A1	60 €
D620018C49	LAWSON Tony	JOUEUR	4ème DTM 44	ALTANTIQUE REZE HB	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, insultes envers le juge arbitre : "arbitre de merde"	1 date ferme	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	60 €
D620018C46	LEBLANC Ludovic	JOUEUR	PRENATIONALE MASC.REG	HBC NANTAIS	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, propos déplacés (Vous êtes des blaireaux) envers les Juges arbitres	1 date ferme + 1 date sursis	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	90 €
D620018C59	ROCHE Nicolas	OFFICIEL	D2 FEM TERRITORIALE	BALLON HBC	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, insultes envers le Juges Arbitres après le match (Ces paroles, on les dit si on le veut, tu n'es qu'une grosse merde, tu es nul à chier, retourne à l'école d'arbitrage pauvre merde. Je ne veux plus entendre parler de toi)	2 dates fermes + 2 dates sursis	calendrier 23/24	12 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	150 €
D620018C21	CLUB	PRESIDENT	D2 FEM TERRITORIALE	HANDBALL ORVAULT	En vertu de l'article B1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, pénétration sur le terrain de supporters (parents de joueuses) pour intervenir sur un conflit entre joueuses lors du protocole de fin de match	2 huis clos total	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - D2	300 €
D620018C20	PINEAU Eloise	JOUEUR	D2 FEM TERRITORIALE	HANDBALL ORVAULT	En vertu de l'article A5 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, coup de poing délibéré dans le visage de son adversaire après le protocole de fin de match.	1 date sursis	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A3	30 €
D620018C37	HATEAU Thomas	JOUEUR	Excellence Masc. Region.	ST NAZAIRE HANDBALL	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, insulte envers le joueur adverse (Lâche moi je vais l'enculer).	1 date ferme	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	60 €
D620018C52	TAKAY Emeraude	OFFICIEL	COUPE U14M 49	ANGERS HANDBALL CLUB	En vertu de l'article C3 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, refus de serrer la main aux JAJ à la fin du match et refus de signer la FDME.	3 dates fermes	calendrier 23/24	12 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	180 €
CTD du 4 juillet 2023									
D620018C60	DUPONT Nicolas	OFFICIEL	COUPE 11F	MJC CONNERRE	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral et durant le match, l'officiel responsable a réalisé un geste obscene envers le public du club adverse.	3 dates fermes	calendrier 23/24	12 mois après la date de suspension Article 20.1 - A2	180 €
D620018C61	BOUSSARD Thomas	JOUEUR	COUPE U19M49	AAEEC PONTS DE CE	En vertu de l'article A1 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, le joueur à la fin dumatch a jeté sa gourde en direction de la table de marque pour signaler son mécontentement et sa déception sur le match perdu	SANS SUITE			
D620018C62	COLLET Augustin	JOUEUR	U17M REGION	VS VERTOIS	En vertu de l'article A2 de l'annexe au règlement disciplinaire federal, lze joueur cocnernée a eu des paroles déplacés (vas-y frère) et insultes (PUTAIN tu vas faire quoi) envers les Juges Arbitres Jeunes	1 date sursis	calendrier 23/24	4 mois après la date de suspension Article 20.1 - A1	30 €
D620018C63	CLUB	PRESIDENTE	U16M49	OHB STE GEMMES/LOIRE	En vertu de l'article D1 de l'annexe au règlement disicplinaire fédéral, comportement inaproprié de la part de certains parents de l'équipe adverse avec des contestations sans cesse envers la Juge Arbitre Jeunes et un spectateur qui rentre sur le terrain pour aller voir l'entraineur adverse afin de savoir savoir pourquoi le Juge Arbitre Jeune arbitrait toute seule...	2 huis clos total	calendrier 23/24	6 mois après la date de suspension Article 20.1 - D1	300 €

Dossier n°	NOM - Prénom	N° Licence	Fonction / Championnat	Club	Motif	Sanction	Période de suspension ferme	Période Probatoire *Article : Annexe*	Pénalité financière
D620018**C64**	CLUB	PRESIDENT	U19M53	UNION SUD MAYENNE	En vertu du règlement disciplinaire et de l'article E4 "fraude sur FDME" vis à vis de l'arbitre qui a officié sur le match et celui inscrit sur la FDME.	1 avertissement			30 €
D620018**C65**	GUALTIERI Marion	PUBLIC	U10M 44	MONTBERT-AIGREFEUILLE HB	En vertu de l'article D2 de l'annexe au règlement disciplinaire fédéral, pénétration non autorisée du public sur l'aide de jeu et à la table de marque ; attitude aggressive, menace physique et verbale, geste obscène.	1 date ferme	calendrier 23/24	4 mois après la date de suspension Article 20.1 - B1	60 €